

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024**

*Compte rendu administratif*

L'année deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-quatre octobre, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Somme régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Denis DEMARCY, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**PRESENTS**

R.Leclercq, Mme Vaquier, M.Demarcy, M.Faloise, Mme Brandicourt, M.Debeugny, Mme Duthoit, M.Delétré, M.Gabrel, Mme Braud, M.Chevallier, Mme Schweig, M.Laloi, Mme Verdez,, Mme Rousselle, M.Regnard, M.Cauchy, Mme Carton, M.Bardet, M.Ducrocq, Mme Capon, M.Smerda, Mme Sanjuan, M.Commecey, M.Chevin, M.Petit, M.Fleury, M.Roussel, M.Dehurtevent (arrivé à 18h43), M.Savoie, Mme Marechal, M.Deblangie, M.Demaison, M.Durier, M.Leger, M.Waquet, Mme Candelier, M.Van-den-Hove, M.Gosselin, M.Bruxelle, Mme D'Heilly, Mme Ricard, M.Cras, M.Vaquez, M.Martin

**ABSENTS** : M.Boivin, M.Van Vynckt, M.Lavoisier

**EXCUSES**

M.Babaut pouvoir à M.Demarcy,  
Mme Leroy Salma pouvoir à M.Gabrel,  
M.Deramisse pouvoir à Mme Braud,  
Mme Leroy.B pouvoir à Mme Brandicourt  
M.Dinouard pouvoir à M.Debeugny,  
M.Arthur pouvoir à Mme D'Heilly,  
Mme Huyghe pouvoir à M.Cras,  
M.Guillemot pouvoir Mme Ricard

La séance est ouverte à 18H.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Monsieur SMERDA est désigné secrétaire de séance.

Le PV du 26 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance a été transmis sur la convocation :

1. Appel des délégués
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Adoption du compte-rendu du Conseil 26 septembre 2024
4. Décisions du bureau du 17 octobre 2024
5. Adm Gle – Mise à jour de la délibération portant délégation au Bureau et au Président
6. Adm Gle – Renouvellement de l'abonnement CANVA – remboursement de Marie Biscarrat
7. Adm Gle- Evolution du périmètre EPF des Hauts de France – Consultation de l'organe délibérant sur le projet de décret modifiant la création de l'établissement
8. Adm Gle – Barreau D1 Corbie-Fouillois – Décision du conseil

9. Adm Gle – Protocole de partenariat entre le parquet d'Amiens, l'AMF et les EPCI
10. Finances – DM n°1/2024 Budget Tourisme
11. Finances – DM n°1/2024 Budget annexe Développement économique
12. Finances – Fonds de concours – Salle polyvalente- Cachy
13. Finances – Fonds de concours – Signalétique et sécurité- Franvillers
14. Finances – Soutien financier aux actions culturelles des communes ENZIC DAY 2024- Cachy
15. RH- Adoption du RSU
16. RH – Recrutement d'un technicien service urbanisme- Marine PONGE
17. Travaux – Convention annuelle de déneigement avec les déneigeurs
18. Equipements sportifs – Acquisition à l'€ symbolique d'un terrain appartenant à la ville de Corbie pour la construction d'un nouveau gymnase
19. Equipements sportifs – Tarif de locations de gymnases 2025
20. Equipements sportifs – Piscine Calypso - délégation de créance pour le réseau de chaleur
21. Environnement – Désignation d'un élu référent des sujets d'économie circulaire
22. Assainissement Collectif – Rapport du délégataire 2023
23. Assainissement non collectif – Rapport du prestataire 2023
24. Culture – Plan de financement pour l'étude du diagnostic culturel de territoire du Val de Somme
25. Tourisme – Tarif 2025 de l'espace boutique de l'OT
26. PLH – Tarifs 2025 – Aire d'accueil des gens du voyage

## **1. Communications du Président**

### **DÉCISIONS DU BUREAU DU 17 OCTOBRE 2024**

Finances – PMGA contributions statutaires 2024 – Solde  
 Finances – Accord de principe garantie d'emprunt Clésence – Construction de 57 logements rue Léon Curé à Corbie

### **DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

Finances – Budget principal – Mutation de crédits 1/2024  
 Finances- Budget principal – Admission en non valeur pour créance éteinte  
 Travaux – Réseau de chaleur de Corbie - Avenant n°1 à la convention  
 Tourisme – Attribution du marché « mission SPS travaux OT »

M. le Président de séance demande à l'assemblée l'autorisation de modifier l'ordre de l'ordre du jour pour commencer par les points 22 et 23.

A l'unanimité, l'assemblée donne son accord pour que les points relatifs à l'assainissement collectif et non collectif soient examinés en ce début de séance.

## **2. Assainissement Collectif – Rapport du délégataire 2023 SUEZ**

Le Président rappelle que dans le cadre de la compétence assainissement collectif, il y a lieu de dresser le rapport du président 2023 concernant le bilan d'activité des communes de Corbie, Fouilloy, Pont-Noyelle, Méricourt-l'Abbé, Ribemont-sur-Ancre, Heilly, Sailly-le-Sec, Treux, Daours, Bussy-les-Daours, Vecquemont, Villers-Bretonneux, Marcelcave et Aubigny en assainissement collectif au cours de l'année 2023.

Ce document reprend les caractéristiques générales du service, les principaux équipements de collecte et de traitement, le prix du service de l'assainissement et le compte d'exploitation.

Le document a été joint en annexe de la note de synthèse.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le rapport d'activités 2023.

*Rappel : Il appartiendra aux communes du Val de Somme (après réception de la délibération et du bordereau d'acquittement) de faire adopter ledit rapport et de nous faire retour de votre délibération par mail, à Mme DUPONT, avant le 30 décembre 2024.*

### **3. Assainissement non collectif – Rapport du prestataire 2023 HYDRA**

Le Président rappelle que dans le cadre de la compétence assainissement non collectif, il y a lieu de dresser le bilan d'activités 2023 de l'assainissement non collectif.

Ce document reprend les caractéristiques générales du service avec les éléments de la mission, la nature des prestations, les contrôles et le planning, les campagnes de bon fonctionnement réalisées sur la commune de Bresle, Lahoussoye, Cachy, Warloy-Baillon et Sailly-Laurette.

→ A l'unanimité, le Conseil de communauté adopte le rapport d'activités 2023 qui a été joint en annexe de la note de synthèse.

*Rappel : Il appartiendra aux communes du Val de Somme (après réception de la délibération et du bordereau d'acquittement) de faire adopter ledit rapport et de faire retour de votre délibération par mail à Mme DUPONT, avant le 30 décembre 2024.*

### **4. Administration générale – Mise à jour de la délibération portant délégation au Bureau et au Président**

Il est rappelé que par délibération n°4-20200716-522 du 16 juillet 2020 le Conseil communautaire a délégué une partie de ses attributions au Président et au Bureau communautaire.

Une première modification de cette délibération a été faite par délibération n° 2-20240213-522 afin de mettre à jour les seuils des marchés publics ;

Il apparaît nécessaire de refaire une mise à jour de celle-ci compte-tenu de l'évolution de la réglementation en vigueur (*document joint en annexe de la note de synthèse*).

→ A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la mise à jour de la délibération portant délégation au Président et au Bureau.

### **5. Administration générale – Renouvellement de l'abonnement CANVA – remboursement de Marie Biscarrat**

Le site en ligne CANVA permet de bénéficier d'une banque d'images et illustrations libres de droits et aux gabarits de support de communication (affiche, carton d'invitation, etc ...)

Cet accès sera ouvert pour le service communication, l'office de tourisme et le réseau de lecture publique. Le coût annuel de l'adhésion s'élève à 139.90 €

Dans la mesure où le règlement ne peut s'effectuer que directement sur le site internet par carte bancaire ; la CCVS ne disposant pas de régie d'avance, Mme Marie BISCARRAT, agent en charge de la communication, s'est proposée à titre exceptionnel, de régler le montant de l'adhésion et de se faire rembourser par mandat administratif.

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le réabonnement de l'abonnement en ligne du site CANVA pour un montant de 139.90 € pour un an ;
- autorise l'agent Marie BISCARRAT à effectuer le paiement en ligne au nom de la CCVS et solliciter son remboursement ;

- inscrit la dépense en section de fonctionnement, chapitre 011-article 611 sur l'exercice 2025 du budget principal.

## **6. Administration générale - Evolution du périmètre EPF de Hauts de France – Consultation de l'organe délibérant sur le projet de décret modifiant la création de l'établissement**

La création de la région des Hauts-de-France a conduit l'État à engager une réflexion sur le périmètre d'intervention de l'établissement public foncier EPF du Nord - Pas- de-Calais au sein de la nouvelle entité régionale. Celle-ci a abouti en 2021 à l'extension de l'EPF Hauts-de-France au département de la Somme. Une deuxième extension est envisagée pour une partie du département de l'Aisne.

Cette extension nécessiterait de modifier le décret statutaire de l'établissement.

Conformément à l'article L. 321-2 du Code de l'urbanisme, le projet de décret modificatif doit être soumis pour avis au conseil régional, aux conseils départementaux, aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme ainsi qu'aux conseils municipaux des communes de 20 000 habitants et plus non membres de ces établissements, situés dans le périmètre d'intervention du futur EPF, et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Afin de tenir compte des avis de toutes les collectivités concernées, il a été proposé d'étendre la consultation à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et aux 11 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Aisne proposés pour l'extension.

Dans ce cadre, vous trouverez en pièce jointe le projet de décret modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 modifié portant création de l'Établissement Public Foncier du Nord – Pas -de-Calais

- A la majorité (1 abstention : Mme MARECHAL), l'assemblée délibérante autorise l'extension du périmètre de l'EPF aux 11 territoires des EPCI de l'Aisne concernés.

## **7. Administration générale – Barreau D1 Corbie/Fouillois – Décision du Conseil**

Lors du conseil du 22 juin 2023, le service étude infra du département de la Somme est venu présenter le projet de contournement de Fouillois dont le coût des travaux s'élève à 4,95 M € HT soit 5,8 M € TTC. Le plan de financement prévisionnel faisait état d'une participation de la Communauté de communes à hauteur de 50% soit 2,475M € HT avec un appel de fond annuel respectivement de : 17 200 € de crédit d'études pour 2024, 32 195 € en 2025, et 37 150 € en 2026, 1 300 000 € respectivement en 2027 et 2028 en crédit travaux.

Lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2023, l'assemblée délibérante avait été sollicitée pour se prononcer sur l'opportunité de participer à cette opération. La majorité des membres du Conseil communautaire (51 voix pour et 3 abstentions) avait décidé de ne pas se prononcer en raison du coût exorbitant de la participation de la Communauté de communes et avait autorisé le Président à solliciter du département une négociation avec la Région Hauts de France.

Par courrier en date du 20 août 2024, le président du conseil départemental attire l'attention de la Communauté de communes sur la réponse de Xavier Bertrand reçue le 30 mai 2024 dans ses services aux termes de laquelle le président de région refuse de participer financièrement à la

mise en place du contournement de Fouilloy au motif que « ce projet ne revêt pas un caractère de dimension régionale ».

M. le président de séance, explique qu'en Bureau communautaire le débat s'est conclu par une majorité de votes en défaveur de ce plan de financement.

M. DUCROCQ, Maire de Fouilloy, précise que Fouilloy a souhaité se retirer du dossier face au coût exorbitant de ces travaux pour la Communauté de Communes.

M. BARDET, Maire de Daours, regrette l'abandon de ce projet qui initialement englobait sa commune, et qui aurait soulagé les riverains des nuisances du trafic routier.

→ Suite à ces nouveaux éléments, le Conseil communautaire, à la majorité (2 abstentions : Sabine CARTON et Didier DINOUEARD qui a donné pouvoir à François DEBEUGNY), se prononce défavorablement sur l'opportunité de participer à cette opération, compte tenu du montant de participation qui resterait à la charge de la Communauté de Communes.

18h43 arrivée de M. DEHURTEVENT

#### **8. Administration générale – Protocole de partenariat entre le parquet d'Amiens, l'AMF80 et les EPCI de la Somme dans le cadre de la justice de proximité**

Le protocole mis en place entre l'AMF 80 et le procureur de la République d'Amiens s'inscrit dans une démarche nationale visant à renforcer les relations entre les maires et les procureurs de la république. Initialement réservé aux maires, le protocole est désormais ouvert aux présidents des EPCI de la Somme qui deviennent co-signataires à ce protocole collaboratif.

L'objectif de ce protocole vise à élargir les relations maires/procureur, les approfondir et les densifier à travers 4 thématiques :

- 1) La collaboration entre les élus et le magistrat du parquet
  - la mise en place d'une adresse mail dédiée pour un contact rapide et direct avec le Parquet d'Amiens,
  - **la désignation d'un référent du protocole par l'intercommunalité**, pour être l'interlocuteur privilégié des magistrats et veiller à rendre effectives les mesures du protocole,
  - **la mise en place d'un COPIL au sein de l'intercommunalité** (comprenant 1 magistrat référent, **5 maires** et 1 personnel administratif) qui se réunira 1 fois par trimestre alternativement au sein de l'EPCI et du tribunal judiciaire.
- 2) L'information des élus,
- 3) Le traitement des plaintes des élus,
- 4) Les projets communs liés à la prévention de la délinquance, la lutte contre la récidive ou à l'information des justiciables,

→ A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide ce protocole et autorise le président à le signer.

La Communauté de Communes sera représentée par :

Référent : Brigitte LEROY

COPIL : Ludovic GABREL, Didier DINOUEARD, Yves DUCROCQ, Alain SAVOIE, Sylvie BRANDICOURT.

#### **9. Finances – DM n°1/2024 Budget Tourisme**

L'étude d'esquisse pour la maison éclusière de Corbie étant terminée, il est désormais nécessaire de l'intégrer aux travaux en cours et de modifier les crédits ouverts, selon le schéma d'écriture suivant :

##### **Section d'Investissement :**

Dépenses :

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

- Art. 2313 – Construction nouvel office de tourisme + 7 000,00 €

Recettes :

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

- Art. 2031 – Etudes + 7 000,00 €

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte la décision modificative n° 1 sur l'exercice 2024 du Budget Tourisme, selon le schéma d'écriture ci-dessus.

## 10. Finances – DM n°1/2024 Budget annexe Développement Economique

Suite au calcul des amortissements 2024, il y a lieu de réajuster les crédits aux chapitres 040 et 042 (opération d'ordre) selon le schéma d'écriture suivant :

### Section de Fonctionnement :

Dépenses :

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section
  - Art. 6811 – Dotations aux amortissements + 13 000,00 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'Investissement
  - Art. 023 – Virement à la section d'investissement - 13 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
  - Art. 6588 – Charges diverses de gestion courante - 500,00 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles
  - Art. 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs + 500,00 €

### Section d'Investissement :

Recettes :

- Chapitre 021 – Virement de la section de Fonctionnement
  - Art 021 – Virement de la section de fonctionnement - 13 000,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section
  - Art. 28153 – Installations à caractère spécifique + 13 000,00 €

➔ A l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte la décision modificative n° 1 sur l'exercice 2024 du BA Développement Economique, selon le schéma d'écriture ci-dessus.

## 11. Finances – Fonds de concours - commune de Cachy – Salle polyvalente

La commune de Cachy a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de travaux de rénovation de sa salle polyvalente.

Le coût de ces travaux s'élève à 5 312.68 € H.T :

Il est demandé au Conseil Communautaire, après un visa technique et un avis favorable de la commission finances du 3 Octobre 2024, de bien vouloir se prononcer sur le versement d'un fonds de concours de 30 % du montant des travaux HT, soit 1 593.80 €.

➔ A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide le versement du fonds de concours « salle polyvalente » de 30 % du montant des travaux HT, soit 1 593.80 € pour la commune de Cachy.
- autorise le Président à signer la convention avec la commune.

## **12. Finances – Fonds de concours - commune de Franvillers– Signalétique et sécurité**

La commune de Franvillers a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de la création de deux arrêts de bus et de passages piétons.

Le coût de ces travaux s'élève à 4 709 € H.T.

Il est demandé au Conseil Communautaire, après un visa technique et un avis favorable de la commission finances, de bien vouloir se prononcer sur le versement d'un fonds de concours de 25 % du montant des travaux H.T, soit 1 177.25 €.

→ A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide le versement des fonds de concours « signalétique et sécurité » de 25 % du montant des travaux HT, soit 1 177.25 € pour la commune de Franvillers.
- autorise le Président à signer la convention avec la commune.

## **13. Finances – Soutien aux actions culturelles des communes – Cachy- ENZIC DAY 2024**

La commune de Cachy a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Val de Somme, un soutien financier aux actions culturelles des communes dans le cadre du festival musical « ENZIC DAY » qui s'est tenu le 14 septembre 2024.

M. CHEVIN s'interroge sur le circuit de validation de cette demande, notamment auprès des commissions culture ou finances.

Mme SANJUAN rappelle qu'au moment du ROB 2024, il avait été précisé qu'après le vote du crédit, un cadre serait déterminé pour définir les critères d'attribution. Elle regrette que cela n'ait pas été fait.

- Face à ces remarques, M. le Président de séance propose d'ajourner ce point, en attendant que la commission culture se réunisse pour définir les critères d'attribution.
- A la majorité (2 abstentions : François DEBEUGNY et Didier DINOUARD qui a donné pouvoir à François DEBEUGNY), le Conseil Communautaire se prononce en faveur du report de cette décision.

## **14. RH- Adoption du Rapport Social Unique (RSU)**

Dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de présenter un Rapport Social Unique (RSU) à l'assemblée délibérante afin d'en assurer la publication.

Ce rapport annuel rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser ou de mettre à jour leur stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Le RSU comprend des données relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par des rapports de situation comparée.

Dans la strate inférieure à 50 agents, la collectivité communique annuellement les éléments et données auprès du Centre de Gestion de la Somme ; cette collecte permet de générer le RSU présenté en pièce jointe.

La loi n'impose pas de débat ni de vote mais a minima la présentation doit être attestée par une délibération.

Ce RSU est un état du personnel de la collectivité au 31 décembre 2023 reprenant tous les changements intervenus au cours de cette même année. Ainsi, il permet de mesurer l'évolution de l'ensemble des caractéristiques du personnel et d'en comprendre les axes de progrès et les points forts de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation du RSU 2023 et de sa communication.

- Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- prend acte de la présentation du Rapport Social Unique 2023 et de sa communication
  - invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

#### **15. RH – Recrutement d'un technicien service urbanisme- Marine PONGE**

Considérant le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2024,

Considérant la création du poste de technicien au conseil communautaire du 26 septembre 2024 ;  
Vu la délibération n° 6-20240926-4.1.1 relative à la création du poste de technicien à temps complet,

Vu la déclaration de vacance d'emploi n° V080240802000117001 auprès du Centre de Gestion de la Somme ;

Vu la procédure de recrutement d'un agent au grade de technicien sur la fonction d'instructeur du droit des sols afin d'assister la responsable du pôle ADS/PLH/Mobilité de la Communauté de Communes du Val de Somme ;

Vu la candidature de Madame PONGE Marine,

- Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- autorise le Président à recruter Madame PONGE Marine, par voie de mutation, sur un poste à temps complet (35h hebdomadaires) à compter du 04 novembre 2024 pour la rémunération et le déroulement de carrière correspondant au cadre d'emploi des techniciens territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B. Les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante correspondant à son grade de référence dans la filière concernée pourront être accordées sur décision du Président.

Les crédits sont inscrits au budget, section de fonctionnement – chapitre 12.

#### **16. Travaux – Convention annuelle de déneigement avec les déneigeurs**

Dans le cadre de service déneigement pour l'année 2024/2025, il est proposé de reconduire les conventions de déneigement passées avec les intervenants en situation courante et les intervenants de renfort pour la situation exceptionnelle, pour la saison 2024/2025, qui s'étend du 02 novembre 2024 au 31 mars 2025.

Les tarifs de déneigement pour la campagne 2024/2025 sont les suivants :

Semaine (de 06h00 à 21h00) : 82.00€ HT/heure

Nuit, weekend et jour férié (de 21h00 à 06h00) : 91.00€ HT/heure

M. DEMAISON, Vice-Président en charge des travaux, précise qu'il revient au département de déclencher l'autorisation de sortie des déneigeurs et ajoute que si une commune souhaite une intervention hors circuit cela reste possible, mais à ses frais.

→ A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- reconduit les conventions de déneigement conclues avec les intervenants en situation courante et les intervenants de renfort pour la situation exceptionnelle, pour la saison 2024/2025 qui s'étend du 02 novembre 2024 au 31 mars 2025 ;
- autorise le Président à signer les conventions avec les déneigeurs.

### **17. Equipements sportifs – Acquisition à l'€ symbolique d'un terrain appartenant à la ville de Corbie pour la construction d'un nouveau gymnase**

Dans le cadre de la construction d'un nouveau gymnase, la Communauté de communes du Val de Somme souhaite acquérir auprès de la commune de Corbie la parcelle cadastrée M0218 (anciennement parcelle M194) située rue Gambetta, d'une surface de 17a69ha.



Par délibération en date du 26 octobre 2022, la commune de Corbie propose de céder ladite parcelle à l'€ symbolique étant précisé que la Communauté de communes prendra à sa charge l'ensemble des frais inhérents à l'acte notarié.

- A l'unanimité, le Conseil approuve l'acquisition de ce terrain à l'€ symbolique et autorise le Président à signer les actes nécessaires devant notaire.

### **18. Equipements sportifs – Tarif de location de gymnases 2025**

- A l'unanimité, le Conseil communautaire maintient un tarif horaire d'utilisation des gymnases de Corbie et Villers-Bretonneux pour toute instance autre que les associations utilisatrices habituelles.

Le tarif proposé est celui qui était en vigueur en 2024, soit 13 euros/heure.

Cette recette est inscrite au chapitre 75, article 752, section de fonctionnement du Budget principal 2025.

### **19. Equipements sportifs – Piscine Calypso - délégation de créance pour le réseau de chaleur**

La Communautés de Communes du Val de Somme, en sa qualité de propriétaire du centre aquatique « Calypso », a souscrit la police d'abonnement au réseau de chaleur auprès de « Territoire d'Energie Somme ».

Dans le cadre de la délégation de service public qui a pris effet au 1<sup>er</sup> aout 2024, il y a lieu de transférer au délégataire la prise en charge des consommations du réseau de chaleur pour le centre aquatique Calypso.

Pour ce faire, une convention tripartite appelée « délégation de créances » est à passer entre le délégataire via la société dédiée qu'il a créé (SARL Centre aquatique du Val de Somme), la Communauté de Communes du Val de Somme, et Territoire d'Energie Somme.

- A l'unanimité, le conseil de communauté autorise le Président à signer la délégation de créances et tous les documents s'y rapportant.

### **20. Environnement – Désignation d'un élu référent des sujets d'économie circulaire**

- Dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial « territoire engagé transition écologique », il est demandé au Conseil communautaire de désigner un élu référent des sujets d'économie circulaire.

A l'unanimité, le Conseil désigne M. Alain SAVOIE, suppléé par Mme CAPON, comme porteurs de ces thématiques.

### **21. Culture – Plan de financement prévisionnel pour l'étude du diagnostic culturel de territoire du Val de Somme**

Dans le cadre du lancement d'une étude de diagnostic culturel de territoire sur le Val de Somme, la Communauté de communes a fait appel au cabinet Emergence Sud.

Le coût prévisionnel de cette étude s'élève à 30 800 HT toutes tranches confondues.

Ce projet est éligible au soutien de la Région Hauts de France dont l'aide financière ne peut excéder 75% de la dépense subventionnable et dans la limite de 18 000 € par projet.

Il est donc proposé le plan de financement suivant :

Région (75%)	18 000 €
Fonds propres (25%)	12 800 €
<b>Total</b>	<b>30 800 € HT</b>

- A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le plan de financement prévisionnel en faveur de l'étude du diagnostic culturel de territoire du Val de Somme et autorise le Président à solliciter les crédits auprès de la Région Hauts de France et signer les conventions correspondantes.

## 22. Tourisme – Tarif 2025 de l'espace boutique de l'OT

→ Dans le cadre du fonctionnement de l'espace boutique de l'office du tourisme du Val de Somme, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2025 la tarification de l'an passé concernant la vente des articles boutique selon la grille ci-dessous :

<b>Produits dérivés « Val de Somme »</b>	
<b>Références articles</b>	<b>Tarifs 2024</b>
Vide poches décor « Laurette, Jean et Louison » à Corbie, Le Hamel ou Villers-Bretonneux	13,90 €
Mugs décor « Laurette, Jean et Louison » à Corbie, Le Hamel ou Villers-Bretonneux	10,90 €
Lot 1 mug + 1 vide-poches décor « Laurette, Jean et Louison » à Corbie, Le Hamel ou Villers-Bretonneux	22,80 €
Magnet porcelaine décor « Laurette » à Corbie, Le Hamel ou Villers-Bretonneux	5,00 €
Dé à coudre porcelaine décor « Laurette à Corbie »	5,00 €
Stylo à bille « figurine d'animal » Val de Somme	3,00 €
Porte-clés prestige Corbie	8,50 €
<b>Librairie et divers</b>	
<b>Références articles</b>	<b>Tarifs 2024</b>
Carte de randonnée IGN Top 25 série bleue – Aux alentours de Corbie	11,00 €
Carte de randonnée IGN Top 25 série bleue – Aux alentours de Bray sur Somme	11,00 €
Carte de randonnée IGN Top 25 série bleue – Aux alentours d'Albert	11,00 €
Topo guide « Au fil de de la Somme » GR	14,90 €
Livre « La Somme, les 30 plus beaux sentiers »	12,50 €
Coloriage « Je colorie la Picardie » Editions Ouest France + set de 12 crayons de couleur	4,90 €
Coloriage « Somme, ma région en couleurs » Editions Artemis+ set de 12 crayons de couleur	5,00 €
Livre « Aimer la cuisine de Picardie » Editions Ouest France	13,50 €
Guide « La Somme en roue libre » Editions Ouest France	14,90 €
Topoguide « Dans les traces de la Grande Guerre en Picardie...à pied »	15,50 €
Guide du routard « Picardie 14-18 – Centenaire d'un conflit mondial »	14,95 €
Livre série « Battleground Europe » Villers-Bretonneux	16,00 €
Livre série « Battleground Europe » Le Hamel	14,00 €
Livre Villers-Bretonneux Tome 1 de Jean-Michel Hareux	10,00 €

Livre Villers-Bretonneux Tome 2 de Jean-Michel Hareux	10,00 €
Livres Villers-Bretonneux Tome1 et Tome 2 de J-Michel Hareux	15,00€
Livre « Ribemont sur Ancre, Hommes et dieux dans la Somme, il y a 2000 ans »	15,00 €
Affiches Somme Tourisme	2,00 €
Livret « L'Abbatiale Saint-Pierre de Corbie »	1,50 €
Disque de stationnement	2,50 €
Carte postale format 10x21cm	0,80 €
Carte postale format 15x10 cm	0,50 €
BD « Hagard, enquêteur d'histoire » Tome 1, <i>Le mystère des coupeurs de têtes</i> , Editions La Gouttière	12,00€
<b>Articles « Grande Guerre »</b>	
<b>Références articles</b>	<b>Tarifs 2024</b>
Badge australien en bronze	15,00 €
Boucles d'oreilles coquelicot	9,50 €
Pendentif coquelicot avec tour de cou	9,50 €
Broche coquelicot	9,50 €
Pin's coquelicot	3,00 €
Pin's bleuet	3,50 €
Pin's bleu, blanc, rouge	3,80 €
Pin's casque poilu finition bronze et 3D	4,00 €
Pin's chapeau australien finition bronze et 3D	4,00 €
Porte-clés soldat français	5,00 €
Porte-clés soldat australien	5,00 €
Porte-clés soldat anglais	5,00 €
Figurine en résine « soldat australien 14-18 »	4,50 €
Figurine en résine « soldat allemand 14-18 »	4,50 €
Figurine en résine « soldat français poilu 14-18 »	4,50 €
Figurine en résine « soldat britannique 14-18 »	4,50 €
Drapeau personnalisé Centenaire des batailles du Val de Somme (60cmx90cm)	15,00 €
Drapeau australien 60x90cm	20€
Petit drapeau à main à agiter (10x15cm)	8,50€
Cache-bouton	3,00 €
Médaille John Monash	5,00 €

Porte-clés 2 parties coquelicot + drapeau australien	3€
<b>Articles « Somme Tourisme »</b>	
<b>Références Articles</b>	<b>Tarifs 2024</b>
Posters Somme « Véloroute » / « Baie de Somme » / « Chroma »	5€
Tote-Bag « Une Somme de souvenirs »	8€
Badge à épingle Coquelicot / Salicorne / Vélo	1€
Bandana chien « Somme Tourisme »	6€
Mug « Somme Tourisme » div. couleurs	8€
Magnet « Somme Tourisme »	3,50€
<b>Articles « Archéologie »</b>	
<b>Références Articles</b>	<b>Tarifs 2024</b>
Reproduction « Déesse mère »	35€
Reproduction « Vénus Anadyomène »	39€
Reproduction tête bas-relief / colonne temple de Ribemont-sur-Ancre	200€

### **23. PLH – Tarifs 2025 – Aire d'accueil des gens du voyage**

La société VAGO assure la gestion de l'Aire d'Accueil des gens du voyage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

- A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de maintenir les tarifs applicables aux utilisateurs de l'aire d'accueil des gens du voyage, à savoir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Dépôt de garantie = 200 €

Emplacement caravane principale par jour = 2 €

Emplacement caravane supplémentaire par jour = 1 €

Eau = 3,85 € m<sup>3</sup>

Electricité = 0,11 €/KWh

De plus, en application de l'article 6 du règlement intérieur, il y a lieu d'ajouter les prix de réparations à la charge des occupants de l'aire d'accueil :

Description du matériel mis à disposition	Prix en € TTC	
Dégradations des locaux		
Murs et peintures des portes	Forfait au m <sup>2</sup>	20 €
Toiture terrasse dégradée	Forfait au m <sup>2</sup>	50 €
Prise de courant 20 ampères	Prix à l'unité	110 €
Robinetterie et canalisation abîmées ou cassées	Forfait	30 €
Chauffe-eau électrique	Prix à l'unité	475 €
Convecteur électrique	Prix à l'unité	230 €
Evier	Prix à l'unité	230 €
WC à la turque	Forfait	235 €
Luminaire encastré	Forfait	340 €
Petit matériel de serrurerie, cale de porte	Forfait	100 €
Porte de remplacement	Forfait	500 €

Propreté des locaux	Forfait nettoyage	30 €
Dégradation du site		
Lampadaire (mât, ampoule, vitre ...)	Prix à l'unité	400 €
Grillage (piquet...) de 2,5m de hauteur	Ml	140 €
Revêtement de sol en enrobé ou béton dégradé	M <sup>2</sup>	100 €
Revêtement de sol percé	Le trou	15 €
Graffiti ou tag	Forfait	20 €
Pelouse endommagée	Forfait m <sup>2</sup>	15 €
Arbuste	Prix à l'unité	20 €
Arbre	Prix à l'unité	100 €
Conteneur à poubelle	Prix de l'unité	150 €

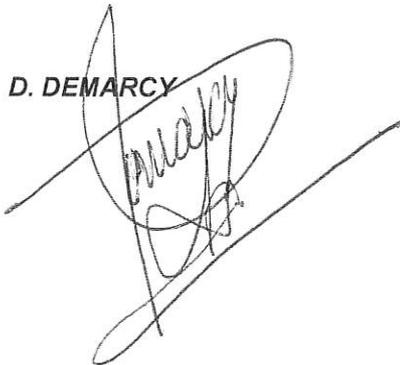
La séance est levée à 19h20

Monsieur le Président de séance remercie les participants, et les invite à partager le verre de l'amitié.

*Le Président de séance,*

*Le secrétaire de séance*

**D. DEMARCY**



**S. SMERDA**

